

Envoi : 23/04/2018  
Réception par le Préfet : 23/04/2018  
Publication : 27/04/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**INTERCONNEXION DES RESEAUX INFORMATIQUES DU LYCEE STORCK ET  
DU COLLEGE GRUNEWALD DE GUEBWILLER  
CONVENTION RECIPROQUE DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS  
ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET HAUT-RHIN TELECOM**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER,  
MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER,  
JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty,  
MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY,  
STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEE :**

Mme GROFF.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. DELMOND.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental N° CD-2017-7-8-1 du jeudi 21 décembre 2017 relative à la politique de l'éducation et de la jeunesse,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention de mise à disposition par le Département du Haut-Rhin d'installations de Génie-Civil au profit de Haut-Rhin Telecom et de mise à disposition par Haut-Rhin Télécom de fibres optiques au profit du Département du Haut-Rhin, en sachant que l'investissement de 3 400 € HT (4 080 €TTC) sera pris en charge sur l'opération de restructuration globale du collège de GUEBWILLER : n° 2016 B112 46343, chapitre 21, fonction 221, nature 217312 ;
- autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la convention susvisée, jointe en annexe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité